

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL EN DATE DU MARDI 4 AVRIL 2023

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	12
DELIBERATION N° 2023-009	

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATRE AVRIL, à seize heures trente, se sont réunis par visioconférence les membres du Comité Syndical légalement convoqués le vingt-huit mars 2023, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

PRÉSENTS :

Georges BOTELLA - Christophe CHIOCCA – Sylvie BLANC - Jean-Pierre KLINHOLFF - Eve STEINMETZ – Maxime GRILLET – Michel REZK - Charles MARCHAND - Isabelle MARTEL - Mireille ANILLO – Martine BOUVARD

REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Michel FLEURY donne pouvoir à Georges BOTELLA

ABSENTS :

Jean-François MOISSIN - Jean-Luc RICHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christophe CHIOCCA



OBJET : ANIMATION PIDAF - CONVENTION ONF

**DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AU CONSEIL REGIONAL - REGION SUD -
POUR L'ANNÉE 2023**

Le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) a conclu en 2010 avec l'Office National des Forêts (ONF), une convention d'animation du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) Estérel par décision n°32 du 23 février 2010. Cette convention renouvelable par tacite reconduction a fait l'objet d'un examen en 2022 et les parties ont décidé de mettre en place une nouvelle convention d'animation, annualisée, pour l'année 2023 par décision n°005/2023 du 23 mars 2023.

Le montant prévisionnel pour l'année 2023 s'élève à 28.375,20 € HT (34.050,24 € TTC).

Le Syndicat sollicite une aide auprès du Conseil Régional – Région Sud pour l'année 2023 correspondant à 50% du montant TTC susmentionné soit 17.025,12 €.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

- **SOLLICITE à l'unanimité des membres** auprès du Conseil Régional – Région Sud, pour un montant de 17.025,12 € correspondant à 50% du montant total de l'opération s'élevant à 34.050,24 € TTC afin de réaliser la mission d'animation PIDAF 2023,
- **S'ENGAGE à l'unanimité des membres** à financer, avec les participations des communes, la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions,
- **S'ENGAGE à l'unanimité des membres** à inscrire au budget les crédits afférents,
- **DONNE à l'unanimité des membres** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat.

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXPÉDITION CONFORME

Fréjus, le 4 avril 2023

LE PRÉSIDENT,



SYNDICAT MIXTE
DU
GRAND SITE
DE L'ESTEREL

Georges BOTELLA

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20230404-2023-009-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2023